



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaients présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Claude de GANAY, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, et Philippe THIERRY formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mesdames Karine RAGU, Nicole POMPEIGNE (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIE) et Monsieur Michel QUENRADEL (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2016.

DELIBERATION N° 2016-119

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n°2016-22 du 8 novembre 2016 : Un marché pour la fourniture et la pose de tampons dans diverses rues de la commune est conclu avec l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 7.935 € HT.

Décision n°2016-23 du 18 novembre 2016 : Un marché pour la construction d'un mur de soutènement Route de Corcambon est conclu avec l'entreprise PRIEUR pour un montant de 10.896 € HT.

DELIBERATION N° 2016-120

Election des conseillers communautaires pour siéger à l'assemblée de la communauté de communes du Val de Sully issue de la fusion-extension de la communauté de communes Val d'Or et Forêt, de la communauté de communes du Sullias et de la commune de Vannes sur Cosson

Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, le conseil municipal a élu conseillers communautaires pour siéger au sein de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY : Monsieur Serge MERCADIE et Madame Madeleine FRANCHINA.

DELIBERATION N° 2016-121

Budget de l'eau et de l'assainissement - Admission de titres en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants émis pour le compte du budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Objet	Débiteurs	N°de titre	Valeur en €
Consommation eau	JOSSE-AUVRAY Patricia	2008/23	22,63

	FLOT Fabien	2015/8	0,06
	FLOT Fabien	2015/8	0,02
	MATEO Claire	2015/8	0,12
	MATEO Claire	2015/8	00,04
TOTAL			22,87

DELIBERATION N° 2016-122

Rapport d'activités de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt
Année 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes en 2015.

DELIBERATION N° 2016-123

Conclusion d'un contrat de redevance d'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères avec le SICTOM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SICTOM de Châteauneuf/Loire assure la collecte et le traitement des ordures ménagères de la commune.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le SICTOM a institué une redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur son territoire qui remplace la redevance spéciale applicable jusqu'au 31 décembre 2016.

Le SICTOM ayant établi une convention de redevance d'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères définissant les droits et obligations de chacune des parties au contrat ainsi que les conditions et modalités d'application de la redevance incitative professionnelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'en approuver les termes et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2016-124

Résiliation anticipée d'un bail professionnel

Le Conseil Municipal accepte la résiliation anticipée du bail consenti à Monsieur Arnaud CHENUET pour le local communal sis 9 rue Nationale à la date du 1^{er} janvier 2017.

Suspension de séance à 20h47 - Réouverture de séance à 20h50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h55.

Le Maire
Serge MERCADIE

